

« Confinée à l'orient par la grande rue du bourg de
 « Cuire la Croix-Rousse, au nord par le clos et maison de
 « Dame Puy, à l'occident par le clos du sieur Carret, et
 « au midy par les possessions à la Nation formant le clos
 « des cy devant Augustins.

« La maison comprise en ce jardin est composée de
 « deux pièces avec serre en dessous, une loge couverte et
 « un puits qui restera commun entre l'adjudicataire et les
 « acquéreurs des biens cy devant possédés par les Pères
 « Augustins, dans le jardin est une mare d'eau.

.....

« Dans la séance tenue publiquement par le Directoire
 « du district de Lyon, le dix-sept mars mil sept cent qua-
 « tre-vingt-onze, à deux heures de relevée et suivantes,
 « dans l'hôtel de l'administration, place des Cordeliers, où
 « étoient MM. Fayolle aîné, président, Margaron, Vial,
 « Lecourt, Caminet, Pavy et Blot administrateurs, Bro-
 « chet, procureur-syndic et Bernat secrétaire. Présents,
 « M. Servan administrateur au département de Rhône et
 « Loire, député par le conseil du département et faisant
 « pour M. le procureur général syndic, et MM. Léger et
 « Bonnamour, officiers municipaux, commissaires nommés
 « par la municipalité de Cuire la Croix-Rousse, ensuite de
 « l'invitation qui lui en a été faite par la lettre du Direc-
 « toire.

.....

12° BOUGIE

« M. Melin, 17,300 livres,
 « M. Detours, 17,400 livres,
 « et une treizième bougie ayant été allumée et étant brûlée
 « sans qu'il ait été fait aucune offre et enchère,